



ARRÊTÉ N° 2025-A-109 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur territorial, concours externe et interne, spécialité urbanisme, aménagement et paysages - session 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU le schéma régional des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ;

VU la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

CONSIDÉRANT le recensement des besoins prévisionnels des emplois d'ingénieurs territoriaux effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie pour l'année 2025,

VU l'arrêté n°2024-A-055 portant ouverture des concours externe et interne d'ingénieur territorial, spécialité urbanisme, aménagement et paysages, session 2025,

VU l'arrêté n°2025-A-036 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité des concours externe et interne d'ingénieur territorial, spécialité urbanisme, aménagement et paysages, session 2025,

VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant de la catégorie ;

VU la désignation du représentant du CNFPT ;

VU l'arrêté n°2025-A-058 fixant la composition du jury des concours externe et interne d'ingénieur territorial, spécialité urbanisme, aménagement et paysages, session 2025,

VU l'arrêté n°2025-A-059 fixant la liste des correcteurs et/ou examinateurs des concours externe et interne d'ingénieur territorial, spécialité urbanisme, aménagement et paysages, session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-A-086 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Hérault ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 4 septembre 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-A-087 modifiant la liste des correcteurs et/ou examinateurs et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'admission des concours externe et interne d'ingénieur territorial, spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » - session 2025;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 15 octobre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent d'Ingénieur territorial, session 2025, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend 56 **lauréats**.

Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1^{er} novembre 2025**.

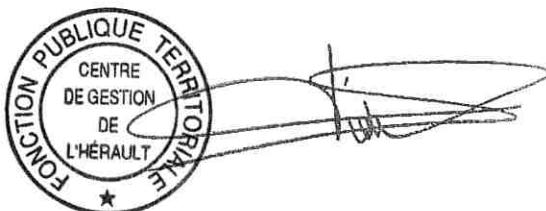
Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur la liste d'aptitude.

Article 4 : La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 31 / 10 /2025,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 31/10 /2025 et de sa publication le 31/10 /2025.

Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits

Grade : Ingénieur territorial

N° de dossier	Lauréats
50404	Madame ALFONSI Elsa
50507	Madame ALVAREZ Sharon
50324	Madame ANGELINI Alizée
50320	Monsieur ARZAK Aritz
50508	Madame BADUEL Chloé
50343	Monsieur BARETS Léo
50603	Monsieur BERARD Florent
50544	Madame BERTHET Alice
50503	Madame BILLAUD Pauline
50347	Madame BLANZAT Héloïse
50333	Madame BOESCH Caroline
50359	Madame BOUREAU Alizée
50581	Madame BRIOUDE Claire
50368	Madame BUISINE Charlotte
50548	Monsieur BUR Rémi
50293	Madame CAMBOURNAC Tiphaine
50360	Madame CHARBONNIER Valentine

50476	Madame CHATAL Julia
50390	Madame COURILLEAU Léa
50543	Madame COURTINE Camille
50369	Madame DALBERGUE Ariane
50487	Monsieur DARRADI Younès
50328	Madame DHILLIT-LEMONNIER Cora
50526	Madame DIGARD Alexandra
50296	Madame DUPUY Margot
50578	Madame ECOLAN Alice
50501	Madame EFTIMION Sophie
50474	Madame ETIENNE Laetitia
50451	Monsieur FERRANDO Guillaume
50428	Madame FRAISSE Charlotte
50403	Madame FRANCLET Florence
50465	Madame GARREAU Léa
50536	Madame GENET Morane
50575	Monsieur GESLIN Tanguy
50576	Madame GONTHIER Marine
50547	Monsieur GROS Sébastien
50529	Madame GROUSSEAU Elsa
50502	Madame GUIHAUME Mathilde
50357	Madame GUILLEMIN Marie-Laure
50370	Madame GUITTET Mathilde

50494	Madame ILIOPOULOS Christelle
50562	Madame JUSTIN Adèle
50398	Madame LABARONNE Charlotte
50426	Madame LAUMAIN Mélanie
50518	Madame LAYROLLE Marie-Amélie
50448	Madame MILLOZ Chloé
50392	Madame MOULIN Magali
50456	Monsieur ORIOT Matthieu
50511	Madame PELLETIER Samia
50598	Madame PETITPREZ Marion
50424	Madame PFISTER Margaux
50330	Madame PINIER Alicia
50375	Monsieur QUEBRE Guiraud
50388	Madame RONDOT Mailys
50546	Madame SCHIERY Chloé
50552	Madame SERMAGE-BARKAOUI Juliette